

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

550^{ème} RÉUNION

13 OCTOBRE 2015

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

PSC/PR/ BR.(DL)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 550^{ème} réunion, tenue le 13 octobre 2015, a suivi une communication faite par le Département des Affaires politiques de la Commission de l'UA sur les prochaines élections en Afrique au cours du dernier trimestre de 2015.

Le Conseil s'est félicité de la Communication faite par la Commission sur les prochaines élections au Burkina Faso, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en Egypte, en Guinée, aux Seychelles et en Tanzanie.

Le Conseil a pris note des préparations en cours pour les élections en Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée et Tanzanie. À cet égard, le Conseil a exhorté toutes les parties prenantes politiques dans ces pays à assurer des élections démocratiques pacifiques, libres et justes. Le Conseil a également pris note des préparations pour les élections en cours au Burkina Faso et a félicité la Commission d'avoir interagi avec les différentes parties prenantes politiques dans ces pays en vue d'assurer le bon déroulement des prochaines élections.

Le Conseil a salué les efforts déployés par la Commission pour assurer le bon déroulement d'élections démocratiques libres, justes, pacifiques et crédibles sur le continent. Par ailleurs, le Conseil a demandé à la Commission de déployer les observateurs électoraux en nombre suffisant et à temps, en vue de s'assurer qu'ils couvrent l'ensemble du pays dans leur exercice d'observation des élections. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité de mettre à disposition de la Commission des ressources supplémentaires. Le Conseil a appelé les États membres à appuyer ces efforts.

Le Conseil a exhorté tous les pays qui organisent des élections à s'assurer qu'ils organisent leurs élections conformément aux pratiques qui aboutissent à des élections libres, justes et transparentes. Par ailleurs, le Conseil a souligné l'importance que les partis politiques acceptent les résultats de tout processus électoral, ainsi que d'abstenir de tout recours à la violence pour régler toutes irrégularités et griefs liés aux élections, mais de recourir, plutôt, à toutes les voies légales disponibles.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation qui prévaut en République centrafricaine (RCA) et a exhorté toutes les parties prenantes politiques dans ce pays à cesser immédiatement la violence et à œuvrer à la création de conditions propices au bon déroulement d'élections pacifiques et crédibles dans ce pays. À cette fin, le Conseil a

demandé à la Commission de l'UA, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et à la communauté internationale dans son ensemble à rester activement engagées pour aider à relever les défis politiques actuels auxquels est confrontée la RCA et à soutenir ce pays dans la création de conditions propices à la bonne conduite des élections démocratiques prévues pour 2016.

Le Conseil a souligné la nécessité d'élaborer un ensemble spécifique de principes et de lignes directrices pour les élections dans les pays sortant de situations de conflit et de crise dans le cadre des efforts visant à la consolidation de la paix .

Le Conseil a demandé à la Commission d'assurer une plus grande synergie, coopération et collaboration entre les Départements compétents de la Commission de l'UA, en particulier le Département Paix et Sécurité et le Département des Affaires politiques, dans la prévention des situations de conflit et de crise liées aux élections, ainsi que dans la mise en œuvre, de manière coordonnée, de l'Architecture de gouvernance en Afrique et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Le Conseil a appelé tous les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer, ratifier et intégrer dans leur législation tous les instruments existants de l'UA relatifs à la démocratie, aux élections et à la gouvernance.

Le Conseil est convenu de rester saisi de la question.